



EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VERZENAY-51360

Envoyé en préfecture le 28/02/2024  
Reçu en préfecture le 28/02/2024  
Publié le 28.02.2024  
ID : 051-215105677-20240220-15\_24-DE

Séance du 20 février 2024

Numéro : 15-24

L'an Deux mille vingt-Quatre  
et le vingt février  
à Dix-neuf heures Quarante minutes

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	15

Date de la convocation
13/02/2024

Date d'affichage
13/02/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur le Maire, Cyrille DUTERNE**

Présents : Messieurs Cyrille DUTERNE, Jean-Claude BONNIER, Denis BOVIÈRE, Loïc DENEUX, Thomas RIBAUD, Romain RICHEZ, Damien TENET, et Mesdames Sabrina LELARGE, Mélanie BRAILLON-VUILLE, Laurence LERICHE, Delphine PREVOST-BIENVENOT, Agath RABEUX-MENU, Emilie RENOIR-SIBLER

Absents excusés : **Christophe ARTICLAUT** donnant pouvoir à Denis BOVIÈRE, **Anne MÉREAUX** donnant pouvoir à Cyrille DUTERNE,

Absents :

Secrétaire : Delphine PREVOST-BIENVENOT,

Objet de la Délibération

**N°15-24 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'Équipement structurant à l'Espace Jean BOVIÈRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des futurs travaux de création d'un équipement sportif de proximité en zone rural à l'Espace Jean BOVIÈRE, pour la somme de 700 000€ HT, et qu'il convient de solliciter l'Agence Nationale du Sport au titre de l'équipement structurant et de faire une demande de subvention à la hauteur du taux maximum éligible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'équipement structurant à l'Espace Jean BOVIÈRE.



Le Maire,  
DUTERNE Cyrille